

Conférence générale

GC(59)/21
20 août 2015

Distribution générale
Français
Original : anglais

Cinquante-neuvième session ordinaire

Point 21 de l'ordre du jour provisoire
(GC(59)/1, Add.1 et Add.2)

Communication de la représentante permanente d'Israël concernant la demande d'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la Conférence générale

1. Le Directeur général a reçu une lettre datée du 6 août 2015 de la représentante permanente d'Israël au sujet de la demande des États arabes qui sont membres de l'Agence tendant à l'inscription à l'ordre du jour de la Conférence générale d'une question intitulée « Capacité nucléaire israélienne ».
2. La lettre est reproduite dans le présent document, conformément à la demande qui y est formulée.

MISSION PERMANENTE D'ISRAËL
AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
ET DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'OTICE

Le 6 août 2015

Monsieur le Directeur général,

En référence au document GC(59)/1/Add.1, du 8 juillet 2015, j'ai l'honneur de communiquer dans le document ci-joint la position de l'État d'Israël.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir diffuser cette lettre à l'attention de tous les États Membres de l'AIEA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

[Sceau] [Signé]

Merav Zafary-Odiz

Ambassadrice

Représentante permanente d'Israël

auprès de l'AIEA et de la Commission préparatoire
de l'OTICE

M. Yukiya Amano

Directeur général

AIEA

En référence à une demande soumise par l'Ambassadeur d'Égypte au nom des États arabes (document GC(59)/I/Add.1, en date du 8 juillet 2015), en vue de l'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la 59^e Conférence générale (CG), Israël souhaite faire part de sa position, qui est la suivante :

Des initiatives et projets de résolution similaires parrainés par les États arabes ont été rejetés par une majorité des voix des États Membres de l'Agence en 2010, en 2013 et en 2014. En 2011 et en 2012, aucune résolution n'a été présentée au titre de ce même point de l'ordre du jour. Par conséquent, il est fort regrettable que les États arabes aient décidé à nouveau cette année d'imposer à la CG cette question, qui sort du cadre du Statut et du mandat de l'AIEA, est sans rapport avec l'ordre du jour de la CG et nuit à la crédibilité de l'Agence en tant qu'organisation professionnelle.

L'initiative et la résolution des États arabes sur la soi-disant « capacité nucléaire israélienne » sont controversées, partiales et fondamentalement fallacieuses. Elles visent à contraindre le Directeur général de l'AIEA à présenter chaque année un rapport détaillé sur Israël, qui n'a jamais fait l'objet d'une enquête de l'Agence pour quelque violation que ce soit.

Israël est attaché au régime de non-prolifération, dont il reconnaît l'importance, et il mène une politique responsable et fait preuve de retenue depuis des années dans le domaine nucléaire. Il importe de rappeler que depuis de nombreuses années, les menaces les plus importantes pour le régime de non-prolifération et le TNP émanent de pays du Moyen-Orient qui ont cherché ou continuent de chercher à acquérir l'arme nucléaire sous couvert de leur participation au TNP. Il a été établi que l'Iraq, la Libye, l'Iran et la Syrie, qui participent à cette initiative anti-israélienne des États arabes, violaient de façon flagrante leurs obligations et engagements internationaux à cet égard.

Pour sa part, et malgré la détérioration de l'environnement régional, Israël s'est impliqué étroitement et a manifesté son attitude constructive en essayant de faire avancer le dialogue régional sur le fond, dans le cadre de cinq séries de consultations multilatérales facilitées par l'Ambassadeur de Finlande, Jaakko Laajava, au cours de la période allant d'octobre 2013 à juin 2014. Malheureusement, certains États clés de la région ont préféré éviter ces consultations et d'autres ont opté pour mettre un terme à cet engagement utile en rejetant l'idée de procéder à de nouvelles consultations préalablement à la Conférence d'examen du TNP dans le but de parvenir à un accord consensuel sur la tenue d'une conférence à Helsinki.

Durant ces cinq séries de consultations multilatérales, Israël a précisé sa politique et son approche en matière de sécurité régionale et de maîtrise des armements. Il a réaffirmé que la question nucléaire, de même que toutes les questions de sécurité régionale, conventionnelles ou non conventionnelles, ne pouvaient être traitées de manière réaliste que dans le contexte régional, grâce à un processus graduel commençant par des mesures de confiance. Un dialogue direct entre tous les États de la région devrait se fonder sur l'indispensable principe de consensus entre les parties, comme il ressort de la recherche d'arrangements ou d'accords de sécurité régionale dans n'importe quelle autre région.

Israël a aussi témoigné de sa conviction quant à l'importance cruciale d'un dialogue sans exclusive sur la sécurité régionale en participant, pour la première fois depuis de nombreuses années, à la Conférence d'examen du TNP de 2015 en tant qu'observateur. Le document national qu'il a présenté lors de cette conférence d'examen témoigne clairement de sa bonne volonté et de son attitude constructive vis-à-vis des véritables objectifs du régime de non-prolifération et de ses perspectives régionales.

En insistant pour qu'Israël adhère au TNP, nos voisins ne tiennent pas compte du fait que les pays du Moyen-Orient parties au Traité cherchent avec persévérance à se doter de l'arme nucléaire, violant ainsi de manière flagrante leur obligation et leurs engagements, mais cette insistance dissimule aussi leur refus de dialoguer de bonne foi avec Israël.

Israël accueillerait favorablement des initiatives visant à engager un dialogue utile et large sur la sécurité régionale, fondé sur les principes de participation directe et de consensus, qui pourrait aboutir à une plus grande sécurité au Moyen-Orient. Des tentatives visant à imposer à la région un processus non basé sur ces fondamentaux ne faciliteront pas une évolution positive et ne la hâteront pas.

Il ne fait aucun doute que l'adoption par la CG d'une résolution partielle et politiquement motivée s'intitulant « Capacité nucléaire israélienne » vise à détourner l'attention de la situation désastreuse dans de nombreuses parties de notre région et des véritables dangers que représentent les pays du Moyen-Orient qui possèdent des armes de destruction massive ou qui cherchent à s'en doter, et qui les utilisent même contre des civils, y compris les leurs.

La présentation par les États arabes d'un projet de résolution controversé au titre du point de l'ordre du jour demandé ne contribuera pas à établir la confiance, essentielle pour que toute consultation régionale directe soit utile, et n'accélérera pas non plus l'aboutissement d'un tel processus. Elle ne fera que politiser l'AIEA et nuire à sa crédibilité.

Israël espère que le Groupe arabe renoncera à proposer un projet de résolution et que la majorité des États Membres de l'AIEA adresseront à ce groupe un message clair de rejet de ce projet.